



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°30 de la réunion du 18 mars 2026

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

Championnats Seniors F et M :

Forfait général

D5 Gr E

Gerstheim As 1 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (24/08 ; 01/03 ; 15/03)

Fém D1

Groupement Strasbourg Sud 1 déclare forfait général

Vétérans Gr R

Colmar Unifié Fc 32 déclare forfait général

Modification rencontres

D2 Gr F

Raedersheim As 2 - Masevaux F.C. 1 du 22/03 est inversé à MASEVAUX à 15 h (R3/Vestiaire indisponible)

Masevaux F.C. 1 - Raedersheim As 2 du 17/05 est inversé à RAEDERSHEIM à 17h30 (R3/ TO 15h)

D3 Gr E

Hipsheim Fc 1 - Niedernai As 1 du 22/03 est inversé à NIEDERNAI à 15h

Niedernai As 1 - Hipsheim Fc 1 du 19/04 est inversé à HIPSHEIM à 17h

D3 gr G

Reiningue - Rixheim du 03/04 est retardé à 18h

D3 Gr H

Hégenheim Fc 2 - Schlierbach A.S. 1 du 08/03 est refixé au 03/04 à 16h

D5 Gr I

Oberbruck 2 – Hagenbach EHB 2 du 22/03 est avancé à 10h

D6 gr H

Helfrantzkirch 2 – Mulh. Coteaux 3 du 03/04 est avancé à 10h

D7 Maintien Gr B

Soufflenheim Fc 2 est autorisé à poursuivre la saison « hors -compétition » (décision CSS) et sera classé dernier du groupe à l'issue de la saison et relégué en D8
Les résultats de toutes les rencontres jouées par Soufflenheim Fc 2 seront homologués en 0-0 avec 0 point aux 2 équipes.

D1 Fém Gr Alsace

Grt Fem Sud Strbg 1 - Selestat Sc 1 du 19/04 à 16h est avancé à 14h (TO)

Pour rappel, pour toute modification ultérieure (changement de date ou d'heure du coup d'envoi), l'accord de l'adversaire est requis. (Voir : [Comment faire une demande de modification de match ?](#))

1. Championnats Vétérans et Super-Vétérans

Cas des rencontres non-jouées :

En l'absence d'accords entre 2 clubs, la Commission ne refixera pas automatiquement les rencontres.

Les clubs souhaitant ainsi refixer leurs rencontres (jusqu'au 19 juin au plus tard), sont invités à **s'accorder entre adversaires sur une date libre et en informer par mail à competitions@alsace.fff.fr**, afin que la rencontre soit officiellement refixée

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements u District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,
Fabien Gensbittel